

## COMPTE-RENDU SEANCE DU JEUDI 08 OCTOBRE 2020 : 20 h

**Présents : DEVARISSIAS P – MAZABRAUD E – GOUDIER J.L – GRENIER G – DE MARCHI L – AMRI K – BONNAUD F – BOULESTEIX J.F - MOREAU C – BESSE M – LESAGE M – STADELMANN S – COCO A – TESSIER A**

**Excusés : LEROY J**

**Secrétaire de séance : COCO A**

**1 –** Approbation à l'unanimité du compte rendu de la réunion du 03 septembre 2020.

**2 –** Le maire fait un point sur les travaux de la **toiture de l'église**. Il indique que seulement environ 10% du coût total restera à la charge de la commune grâce aux aides de l'Etat, de la Région (un complément de subvention doit être demandé sur les honoraires de maîtrise d'œuvre, de frais d'appel d'offres, de coordonnateur SPS ainsi que les frais d'étude de diagnostic) et du Département ainsi qu'à la participation d'environ 5 % de la Sauvegarde de l'Art Français.  
Le calendrier prévisionnel a été présenté aux membres du conseil.

**3 –** Sur proposition du maire, le conseil municipal décide d'augmenter la **taxe d'assainissement** qui est actuellement de 1.04 € /m3 avec une part fixe de 42 €.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil décide des tarifs suivants,

**1.06 € le m3 et 44 € pour la taxe fixe**

demande au maire d'en informer la SAUR et l'autorise à signer les documents concernant ce dossier.

**4 –** Le maire indique que depuis 2011 que la **taxe d'aménagement** est instituée, le taux n'a jamais été revu. Il demande au conseil de délibérer sur une hausse sensible possible.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil décide d'augmenter la taxe d'aménagement comme suit et maintient l'exonération totale des annexes, soient, les abris de jardins, les pigeonniers et les colombiers soumis à déclaration préalable.

Taux actuel de la taxe d'aménagement :	1 %
Taux décidé par le conseil à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2021 :	1.20 %

Le conseil donne pouvoir au maire pour informer les différents services concernés par cette modification et l'autorise à signer les documents nécessaires.

### **5 – Demandes de subventions :**

- Le maire expose au conseil municipal que les **voies communales** N° 102 (de l'immeuble Brémont au Bas Fût jusqu'à la VC 3 bis en passant par les Landes du Vert) – 105 (de Plaud à la D31) – 109 (de Baillant à Baumard) – 115 (du carrefour VC3/VC205 à la VC 101 – Landes de Betour) et 205 (de l'immeuble LACROIX Petit Betour à la D 704) ont besoin d'une remise en état partielle et lui demande de délibérer sur les voies à remettre en état ainsi que sur l'estimatif présenté soit 15 000 € H.T.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal, dans le cadre du Point A Temps Automatique, valide les voies ci-dessus mentionnées ainsi que l'estimatif présenté, sollicite l'aide du département et donne pouvoir au maire pour signer tout document nécessaire à cette opération.

- Le maire expose que dans le dossier de l'étude de **sécurisation de l'accès à l'école**, il serait, avant de mettre en place un plan définitif, judicieux de faire un test en suivant, avec une mise en place temporaire, les préconisations établies par l'équipe municipale chargée de cette étude.  
Des barrières et une signalisation temporaires pourraient être mises en place jusqu'à la fin de l'année scolaire afin de noter les modifications nécessaires si besoin.  
Pour la session départementale de juin, une situation plus précise pourra alors être jointe à la demande de subvention qui sera établie.
- Au vue des conditions climatiques de ces derniers étés accompagnés d'arrêtés préfectoraux réglementant les prélèvements d'eau (pour arrosage par exemple), le conseil municipal envisage la mise en place d'une **réserve d'eau en installant une cuve enterrée** afin de récupérer les eaux de pluie de toits de bâtiments communaux.  
Le maire fait part au conseil des devis pour une cuve de 30 000 litres et lui demande de délibérer.  
Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte l'installation d'une cuve de stockage d'eau de pluie, vu le coût de la cuve et de son installation (7 270 € H.T + 5 955 €) demande l'aide du département et donne pouvoir au maire pour signer tout document nécessaire à ce dossier.
- Le maire indique la nécessité de **construire des sanitaires de l'école**.  
Il présente au conseil le dossier constituant une première approche de la faisabilité de l'opération.  
Après avoir entendu l'exposé du maire et après délibération, à l'unanimité des membres présents, le conseil accepte les travaux de construction des sanitaires de l'école, accepte l'estimatif établi par l'ATEC 87 pour un montant de 123 500 € H.T, demande une aide auprès du Département et donne pouvoir au maire pour signer tout document nécessaire à ce dossier.

**6 – Encasement d'un chèque** : le maire fait part au conseil d'un chèque de don à la commune par un administré d'un montant de 50 euros.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil accepte l'encasement de ce chèque et demande au maire de faire le nécessaire.

**7 –** Le maire indique que la SAUR, afin de limiter la gêne de la circulation routière, a attendu les travaux prévus au carrefour de Betour. Ces travaux ayant débuté, la pose de la **borne incendie** est en cours.

**8 –** Lors de réunions précédentes, le conseil a émis l'idée de la mise en place de **référénts villages**.  
Ont donc été nommés référénts villages :

Secteur 1 :

Le Bourg, Le Breuil, La Roumejouze, La Bellaudie, La Mongie , Le Mazet, le Viillard  
**Référénts Eliane MAZABRAUD - Marie LESAGE - Anthony TEISSIER**

Secteur 2 :

Chamessouze, Plaud, Rongeraz, l'Isle, La Croix de Rongeraz  
**Référénts : Marlène BESSE - Philippe DEVARISSIAS - Carine MOREAU**

Secteur 3 :

Betour, Le Petit Betour, Les Bouèges, Le Pavillon  
**Référénts : Kamel AMRI – Arnaud COCO, Gérard GRENIER**

#### Secteur 4 :

Le Pouyol, Le Bas Fut, Les Landes Du Vert, Las Péroussas, Les Landes de Pauliat, Pauliat, Bellevue, Maumont

**Référents : Jean-Louis GOUDIER – Sèverine STADELMANN – Jean-François BOULESTEIX**

#### Secteur 5 :

Les Pradelles, Le Boucheron, Baumard, Baillan, La Fond Bertrand, Abjat, La Jaussonie, Le Marginier, Le Moulin des Chapelles, Les Chapelles, Le Mas Pataud

**Référents : Frédéric BONNAUD - Janine LEROY - Laurent DE MARCHI**

#### **9 – Maison GARNIER :**

La commune a hérité de l'immeuble, sis 1 Place de l'Eglise. Le conseil municipal réfléchit à sa reconversion.

Le maire a sollicité l'ARS par rapport à un projet de création de cabinet médical. L'ARS a fait réponse en indiquant que la démographie médicale montre au quotidien qu'elle est susceptible d'évoluer très rapidement et pas toujours positivement. Il apparaît donc opportun à l'ARS de pouvoir favoriser l'installation de professionnels de santé notamment ceux qui sont originaires de notre département et qui connaissent très bien les problématiques et les avantages du territoire.

**10 –** Vu le contexte actuel de crise sanitaire, le conseil municipal a décidé de ne pas organiser, comme habituellement en début d'année, le **repas des aînés**.

Un **colis** sera proposé à chaque personne ayant 64 ans révolus. Un courrier leur sera adressé afin d'indiquer si la personne accepte ou non le colis.

**11 – Obligation de formation des élus :** ne sont concernés que les élus des communes de + de 3 500 hab. et qui ont des délégations. Une formation par l'intermédiaire du CNFPT a été proposée aux élus de Janailhac.

#### **12 – Questions diverses :**

- a) Mutuelle de groupe : devis demandés
- b) Mise en place de containers « Eco-Point » rue de Kilstett – à côté du centre de loisirs.
- c) La fête du terroir est maintenue mais aura lieu le samedi 31 octobre 2020.
- d) Le conseil municipal réfléchit à la mise en place d'abris de bus mobiles pour les écoliers de la commune.

Fin de la séance : 23 h 15